

PROGRAMME DE RECHERCHE
« POLITIQUES PUBLIQUES ET PAYSAGES :
ANALYSE, EVALUATION, COMPARAISONS »
Rapport final de synthèse
Mars 2002

**Fonctionnement et dysfonctionnement des
politiques publiques appliquées au paysage en
France du Nord**
approche théorique et études de cas

Responsable scientifique :
Dominique Mons
tél. : 03 20 51 18 31

ÉQUIPE DE RECHERCHE
ARCHITECTURE, VILLE, HISTOIRE

ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE LILLE/RÉGIONS NORD
Rue Verte
59680 VILLENEUVE D'ASCQ
tél. : 03 20 61 95 54
fax : 03 20 61 95 51

OBJECTIF ET DEMARCHE

La stratégie définie par l'équipe pour la première partie consiste à évaluer les politiques publiques appliquées au paysage, de manière quantitative, en premier lieu.

Notre recherche a donc été développée suivant deux axes : d'une part, l'analyse des masses financières affectées au « paysage » par les collectivités territoriales (Conseil Régional du Nord et Conseil Général du Nord), d'autre part, l'approche du terrain par une série d'entretiens.

L'équipe a, dans un premier temps, entrepris de lister le financement des opérations engagées en direction des aménagements de l'espace afin de fonder son appréciation du fonctionnement, des enjeux et des modes d'action des politiques publiques à partir de son moteur lui-même, à savoir les flux d'investissements. Le dépouillement des actes de délibération des assemblées territoriales sur une période de dix ans (1989 à 1998) a permis l'élaboration et la mise au point d'une base de données.

Parallèlement au dépouillement informatisé systématique des actes des assemblées, une série d'entretiens auprès des acteurs locaux (élus ou techniciens), a été menée de février 1999 à avril 2001, les deux démarches étant pour nous inséparables et complémentaires.

Concentrées en un premier temps sur la politique menée par le seul Conseil Général du Nord (sujet d'un mémoire de CEAA en 1999), les rencontres se sont peu à peu élargies à d'autres institutions régionales : DIREN, CAUE du Nord, Région Nord - Pas de Calais, Atelier transfrontalier ... A ce premier matériel a été ajouté l'ensemble des textes communiqués, qu'il s'agisse de documents internes aux institutions, de publications destinées aux professionnels comme au grand public, d'études ou de rapports.

C'est donc bien la définition du paysage utilisée par les acteurs locaux en rapport avec leurs pratiques et non une définition philosophique qui a été la matière première de nos recherches et nous a permis de dresser, en conséquence, un état des idées et de la culture paysagère au sein des institutions d'une région, à la base d'une transformation physique des différentes catégories d'espaces, qu'ils soient naturels, ruraux, industriels ou urbains.

3. LE DEROULEMENT DU PROJET

1.1. Les partenaires

• L'équipe

L'équipe comprend les concepteurs du projet Dominique MONS, responsable scientifique, Serge KOVAL, Odile MARCEL, Philippe NYS, auxquels a été très vite associée Isabelle Estienne, architecte, étudiante inscrite au CEAA en 1998/1999.

A été également associée à cette équipe une partie des architectes urbanistes, étudiants de la formation post-diplôme de l'EAL "Paysage & Projet Urbain" dont Serge Koval est responsable :

- En 98/99, première phase de l'étude : Isabelle Estienne, José Matraja, Thomas Taillez, Stéphane Van Brabant (rémunérés dans le cadre de la recherche), Eva Kovakova (Tchéquie), Sandrine Leduc, Alem Messaouda (Algérie), Francky Parent (par ailleurs juriste).

- En 99/2000, deuxième phase de l'étude : François-Martin Mortier d'Aumont, Youssef Bitar (Liban), Alem Messaouda (Algérie), Bertrand Noël (Belgique), Emmanuelle Ollivier, Alexandra Pitz, Vincent Virgo (Belgique), Guillaume Wattel.

• Autres partenaires associés au déroulement : les intervenants

Il a été fait appel au cours de ces deux années universitaires à l'intervention à l'école d'un certain nombre de personnes dont la pratique professionnelle était directement liée au sujet de la recherche :

- Hervé Lefort, chargé de mission politique de la ville, Bassin Minier, paysage urbain et péri-urbain à la DIREN ;

- Marie-Claude Gabillard, paysagiste au service planification de la DIREN, responsable de la protection de la nature et des paysages ;

- Anne Bracquet, paysagiste au CAUE du Nord à Lille, dossier Trame Verte (atlas paysager du département du Nord et cahier de recommandations), études FACV (Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie, politique incitative du Conseil Général du Nord) ;

- Jean-Michel Merchez, architecte urbaniste à Arras, intervenant au CAUE de la Somme.

- Catherine Grout, historienne de l'art ;

- Jiri E Hermach, architecte, philosophe ;

- Jean Cabanel, Conseil des Ponts et Chaussées.

3.1. Difficultés rencontrées

Comme nous l'avons déjà évoqué plusieurs fois, la mise en œuvre de la démarche auprès des organismes publics s'est trouvée confrontée à quatre types de difficultés :

- L'accès à l'information et la méfiance vis à vis d'une évaluation extérieure,
- La nature du sujet, l'ambiguïté des modes de classements et des appellations propres aux organismes,
- L'origine centrale de la commande, établie sans concertation avec le niveau local,
- La disproportion conséquente entre nos moyens et l'ambition du projet.
 - Les politiques publiques du paysage sont clairement identifiables lorsqu'elles s'expriment en tant que telles.
 - Le paysage donne lieu à initiative publique dès lors qu'une transformation de l'apparence est fortement ressentie, généralement comme menaces sur un site fétiche ou comme signes insolents des mutations récentes qu'elles traduisent : la crise économique par les friches ou au contraire le développement et ses signes de modernité dans les sites à enjeu.

L'étude atteint un résultat malgré l'insuffisance manifeste de moyens matériels (100 000 F) et l'absence totale de trésorerie (35 000 F payés à ce jour). Le soutien de notre rapporteur (Alain Roger) conscient de nos difficultés n'a, semble-t-il, pas été partagé par le Comité.

Cependant, la difficulté la plus instructive tient à la confusion, dans le contexte des collectivités locales, entre le paysage comme objet physique rationalisé, et le paysage « in visu », c'est-à-dire posant la relation sujet/objet.

3.2. Conformité des réalisations au projet initial

Suite aux difficultés évoquées ci-dessus, nous avons délibérément choisi de restreindre notre terrain d'étude à une seule région, le Nord / Pas-de-Calais, et concentré nos efforts sur une période représentative de trois années tests (1990, 1993, 1998), retenues à partir de critères politiques à l'échelle du département du Nord.

Hormis ces restrictions, l'objectif et la démarche sont conformes à ceux initialement choisis et énoncés en août 1998. Leur mise en œuvre a permis d'obtenir des résultats tangibles. Nous pouvons, chiffres à l'appui, montrer la nature et les lieux de l'action publique dans le champ du paysage. L'évaluation qualitative se fonde sur l'écoute des points de vue, seule méthode fiable selon nous. Elle repose sur la nature des entretiens effectués et sur l'interprétation des résultats.

4. LES RESULTATS

2.1. Résumé des acquis

2.1.1. ASPECTS QUANTITATIFS

Les lieux du paysage

Les lieux du paysage élus par la sphère politico-technique, sont les lieux dont l'évolution provoque. Viennent en première place, et de très loin dans la dépense publique, les sites industriels hérités des crises industrielles. Les montants élevés s'expliquent par les interventions physiques sur la structure du paysage, dont une bonne partie sous forme de « mise à zéro ».

La réparation, ou l'embellissement des sites urbains, viennent ensuite et agissent également sur la structure du paysage.

Dans une mesure bien moindre, les actions se distribuent sur les autres territoires et notamment les monuments ou sites naturels dont l'évolution spontanée n'a pas semblé acceptable.

Transformer cette diversité en richesse, par une formation en profondeur des personnels devenue indispensable, offrir à chacun la possibilité de mieux s'approprier la notion, tout en prenant conscience de la multiplicité des points de vue, devient alors un des enjeux majeurs d'une politique du paysage.

La nature des actions

Les actions se répartissent principalement entre actions directes sur le territoire, mesures préventives, et, planification, sensibilisation et formation.

- Actions de transformation de la structure physique du paysage

L'action directe sur la structure physique industrielle représente de très loin, l'investissement le plus important. Mais, l'on voit aussi que le traitement des friches (par effaçage ou réhabilitation), après une période de pointe, laisse progressivement la place à des actions sur la ville.

La qualification de l'industrie comme témoin de la révolution industrielle, plus que comme synonyme de crise, est tardive et significative de l'évolution de la relation sujet/objet. De nombreux objets issus de l'industrie ont été « éradiqués ».

Les actions concrètes sur la ville et sur les sites naturels portent majoritairement sur une mise en scène : les espaces publics dans la ville, et le respect de l'environnement dans les espaces naturels. Il ne s'agit donc pas d'une politique d'aménagement réformant la structure même du paysage.

- Mesures préventives et planification

Il s'agit de passer du hasard à la programmation par la mise en réseau des initiatives, par leur fédération autour de buts de type culturel et symbolique. La transformation du territoire se fait avec des images, des symboles, des buts identitaires. Le paysage devient le lieu de lecture et d'évaluation de l'intention politique, de son langage et de ses valeurs.

Ainsi, la détermination des grands sites semble s'imposer d'elle-même à tous comme une évidence, alors que l'attitude adoptée face au reste du territoire ne résulte d'aucun choix conscient ou débat préalable, mais plutôt de l'opportunisme ou de l'improvisation.

Ainsi, malgré un premier réel enthousiasme des collectivités, la mise en place des outils réglementaires (ZPPAUP notamment) visant une meilleure qualité des espaces se heurte aux inévitables tâtonnements des acteurs professionnels, auxquels manque une science véritable du paysage.

La difficulté généralisée à aller au-delà des paysages exceptionnels pour s'emparer de l'ensemble du paysage banal, comme à accepter d'étendre l'idée de paysage y compris aux sites de nature industrielle ou urbaine, alors même que ces notions sont largement revendiquées et diffusées par l'état central à travers l'ensemble des outils politiques mis à sa disposition (textes de lois, réglementation, contrats de plan ou projets de recherche) déconcerte.

Cependant, à la lecture des demandes exprimées par beaucoup, comme au vu des quelques démarches novatrices relatées par certains de nos interlocuteurs, c'est bien la nécessité d'une pensée en amont qui semble se faire jour petit à petit.

- Sensibilisation et formation

Les actions de formation et de sensibilisation identifiées par l'étude sont nombreuses. Mais elles ont bien du mal à fonder leurs repères. La simple description des morphologies ne constitue pas, en soi, une connaissance paysagère. De même, la diffusion de stéréotypes sous couvert de rationalisme a pour but de protéger les institutions plus que d'enrichir ou même de protéger le paysage.

2.1.2. ASPECTS QUALITATIFS

Les critères d'évaluation

Il y a de toute évidence plus d'une motivation à améliorer le paysage invoqué sans cesse et partout, comme l'origine ou la solution des problèmes d'une région qui n'en finit pas de gérer les conséquences des crises de l'industrie.

Au-delà de ce premier constat, l'analyse des entretiens met en valeur la pluralité des cultures et des discours sur le paysage. Chez les acteurs locaux, elle apparaît le plus souvent comme une source d'incompréhension et de difficultés, notamment entre les acteurs économiques ou politiques et ceux qui ont « en charge » le paysage. Les critères d'évaluation des acteurs sont le reflet strict de leur représentation socioculturelle du territoire.

La notion de paysage est dévolue à la relation affective entretenue avec un nombre restreint et emblématique de territoires où la fonction utilitaire semble s'estomper devant la dimension symbolique. Ainsi s'installe une dualité entre le territoire paysage réductible à une fonction symbolique et les territoires majoritaires où s'exprime la société urbaine, auxquels la notion de paysage ne s'applique pas.

La fonction du paysage serait de masquer ou de faire obstacle, en certains lieux, à l'expression spatiale et temporelle de la « modernité ».

Les critères d'évaluation vont donc puiser leurs motivations principales dans l'opposition entre l'urbain (le créé) et le naturel (le déjà là), l'ancien et le moderne... Les formes modernes de la ville et de l'architecture symbolisent en quelque sorte, l'anti-paysage, l'expression offensive du présent, loin d'un ailleurs reposant et totalement décalé des problématiques contemporaines.

Les principaux acquis des politiques publiques du paysage

- On ose désormais intervenir massivement sur la structure matérielle du paysage quel qu'il soit : le paysage industriel est reconnu dans notre région comme une structure paysagère originale et non plus comme le résultat d'un mode de production.
- Les collectivités territoriales, plus proches des intérêts locaux, reconnaissent la fonction économique du paysage.
- L'Etat et ses services privilégient dans leurs actions sur l'espace attachées au paysage, la fonction de protection et de sauvegarde.

Politique publique et technostucture

Émergent dans le même temps des demandes émanant du monde institutionnel comme des professionnels, en termes d'outils de connaissance, ou d'aide à la décision, en termes d'outil d'évaluation ou « d'indicateur de qualité » dont l'absence est largement soulignée. L'atlas paysager régional inscrit au contrat de plan en est une forme d'aboutissement dont la pertinence est en débat. En effet, la difficulté n'est pas de produire une typologie morphologie des territoires, laquelle existe déjà, et aurait simplement besoin d'une remise en forme bénéficiant des moyens actuels de la représentation. Classer les sites par ordre d'importance et établir dans ce dessein, les critères qui permettent de conclure à la valeur paysagère d'un site, s'oppose à la démarche de projet, dont les enjeux devraient être fixés avec les responsables politiques. La grande difficulté des cultures techniques, à interpréter le monde analogique conduit rapidement à une rationalisation sans utilité des territoires. La reconnaissance des sites dépend également des enjeux économiques, et de la relation plus ou moins grande que ceux-ci entretiennent avec les bassins de population. Un arbre dans la ville peut valoir plus qu'une forêt au fin fond d'une campagne. La question est donc de savoir qui peut et comment le dire, s'il s'agit de donner aux élus et aux institutions des cadres pour mener une politique publique.

Les aménités programmées en sus d'une définition de type fonctionnaliste (verdissement des autoroutes par exemple) n'engendrent pas une qualité des espaces, mais leur maquillage. Il s'agit là d'un déni emblématique de la démarche de projet : l'apparence du territoire ou de l'objet ne serait pas intrinsèque à la démarche de production elle-même, fait sans précédent qu'il serait injuste de faire porter à la société industrielle, par ailleurs capable d'excellence dans le processus de création industrielle.

Ainsi, le rôle mineur du paysage dans les processus de projet serait plus le fait des errements de la sphère politico-technique dès qu'il s'agit de produire ou de penser le territoire. Il s'agirait d'une incurie du mode de production lui-même.

Le seul souci de conservation ne permet pas l'existence du paysage, qui est, avant tout, l'expression d'un rapport contemporain entre l'homme et son territoire.

Une politique du paysage consiste à gérer le changement, à l'accompagner, à le réfléchir et à l'organiser. Elle suppose de la part des pouvoirs publics l'énoncé de son intention ou une programmation affectant la maîtrise d'œuvre à une formation responsable.

Sensibilisation

Faute d'une véritable science du paysage, les nombreuses démarches de sensibilisation entreprises s'orientent vers une science de l'environnement. La sensibilisation au paysage semble renvoyer à une culture unique, balançant entre naturalisme et passéisme. De manière concomitante, cette culture, érigée en système institutionnel dominant, tend à dissocier l'apparence des objets de leur raison d'être.

Ceci nous conduit à rappeler encore les conditions d'un travail réel sur le paysage.

C'est, bien sûr, la nécessité d'une tentative de rationalisation de la subjectivité.

C'est, aussi, la nécessité de travailler avec « l'épaisseur » et « l'historicité » des sites, loin d'une conception écologique revendiquée qui relativise le caractère essentiellement culturel du paysage.

C'est encore la nécessité pour les services publics et leurs partenaires d'un travail en transversalité et en complémentarité afin de mieux maîtriser l'ensemble des paramètres et de ne pas fragiliser plus encore les sites par des interventions inadaptées ou incohérentes.

C'est enfin, et avant tout, la nécessité d'un travail de projet.

2.2. Liste des publications

Rapport d'activités : janvier 2000

Rapport intermédiaire : mars 2000

Rapport intermédiaire : octobre 2000

Rapport d'activités : février 2001

Rapport intermédiaire : juin 2001

Rapport final : novembre 2001

2.3. Autres formes de valorisation scientifique

- Octobre 1999 : Isabelle Estienne, « le paysage au Conseil Général du Nord, histoire d'une recherche et d'une démarche », mémoire de CEEA.
- Janvier 2000 : Dominique Mons, « entre identité et modernité, les mutations qualitatives des villes du Nord-Pas-de-Calais », article pour la revue *Hommes et Terres du Nord*.
- Mai 2001 : Bertrand Noël et Vincent Virgo, « Comparaison entre le site de Frameries (Belgique) et celui de la fosse Chabaud Latour à Condé sur Escaut (France) », mémoire de CEEA.
- 15 novembre 2001 : Dominique Mons, conférence « Esthétique urbaine et métropolisation »
- 1er décembre 2001 : Dominique Mons, conférence sur les jardins à Valenciennes
- 2001 : Serge Koval, « Les études cadre de vie de l'arrondissement de Dunkerque et leur impact », DDE du Nord.
- 24 Janvier 2002 : Dominique Mons, colloque FREVILLE « Nouvelles utopies urbaines et métropolisation » avec la participation de J.CL Burdèse, I. Menu, D.J. François et Y. Connan.

2.4. Action de transfert

L'équipe de recherche AVH, Architecture, Ville, Histoire de l'EAL a contribué à la recherche en finançant le contrat d'Isabelle Estienne en juin 2000.

Interpellée à cette occasion, elle propose aujourd'hui de s'emparer pleinement de la problématique du paysage autour de la question de la réception (ou de la non-réception ?) de la notion de « paysage urbain » qui semble aujourd'hui délaissée, au profit des idées de « ville renouvelée » et de « développement durable ».

Le parallélisme de ces « modes » successives pose question.

Un contexte économique, social et idéologique particulier explique et justifie l'apparition de chacune. Mais n'y a-t-il pas leurre à vouloir les brandir comme autant de solutions globales aux problèmes de la ville, oubliant qu'elles ne représentent qu'une facette d'une réalité infiniment complexe et ne peuvent jouer d'autre rôle que celui de biais par lequel on décide de s'attaquer à la ville, plutôt que de vouloir la « penser » de façon globale... N'est-ce pas le révélateur de notre impossibilité contemporaine à supporter l'idée de toute utopie urbaine, devenue tabou après les échecs dans la mise en application des théories urbaines du XXe siècle ?

3. CONTRIBUTION DU PROJET AU PROGRAMME

3.1. Perspectives et conditions de généralisation des résultats en dehors du cas d'étude

Notre étude des politiques publiques appliquées au paysage dans le Nord de la France montre combien les spécificités industrielles et post-industrielles de ce territoire ont eu d'influence sur les modalités d'intervention des institutions publiques. Le traitement des friches industrielles a absorbé la majeure partie des financements et des énergies, tandis que le paysage en tant que tel n'a pas eu de reconnaissance politique ou économique, la partie du territoire pouvant relever de ce type d'action étant elle-même extrêmement réduite... La problématique paysagère en tant que telle n'a pas su et n'a pas pu dans ces conditions mobiliser de projet de grande ampleur, le texte de l'appel d'offre pour la réalisation de l'atlas paysager régional reflète bien par son manque de précision et d'ambition cette réalité. Dès lors, les perspectives de généralisation des résultats en dehors de la région Nord Pas-de-Calais sont entièrement soumises à l'existence ailleurs de ces spécificités de territoires renouvelés. En France, seule la région Est autour de l'ancien bassin lorrain peut prétendre correspondre à ces caractéristiques. Les résultats de l'étude, bien que marqués par les spécificités du patrimoine naturel, urbain et industriel du Nord, énoncent cependant des généralités indépendantes du territoire et applicables à l'ensemble de la France. Les résultats généraux de l'étude portent sur la « fonction du concept de paysage » à la fin du 20^{ème} siècle, et, tout particulièrement, sur son utilisation par les pouvoirs publics :

- Le concept de paysage, tel qu'utilisé dans la sphère politico-technique, ne se fonde pas sur une science du paysage. Rares sont les tentatives d'utiliser les travaux des chercheurs pour enrichir l'action publique et la science de ses représentants.
- La relation entre politique publique et paysage est fortement marquée par la focalisation sur des espaces emblématiques, où l'apparence constitue un enjeu dominant, au dépend des espaces majoritaires, produits dans un souci très secondaire d'esthétique.

3.2. Contribution du projet à la réponse aux interrogations soulevées dans l'appel à proposition (en référence aux différents axes)

• L'émergence du paysage dans la culture contemporaine

La notion de paysage n'est pas contemporaine (même si le terme apparaît tardivement). Le rapport sensible au territoire est une constante.

En revanche, la notion de paysage telle qu'elle est utilisée en France aujourd'hui, recouvre les situations où la relation sensible au territoire est privilégiée. Ces situations sont provoquées ou exacerbées par les pressions produites par notre société : font paysage les territoires qui apparaissent comme des contraires de notre propre expression spatiale. Nous n'aimons pas nos propres traces : à l'urbain s'oppose la nature, au fini s'oppose l'infini, au présent s'oppose le passé. Rares sont ceux qui voient dans l'expression spatiale du présent le support d'une sensibilité. Encore faut-il que ces élites « artialisent » les objets indépendamment de leur acception symbolique habituelle. Ainsi, entre la sublimation des non-lieux et la tendresse des banlieues pour les nains et moulins de jardin s'expriment deux formes d'un même besoin d'idéaliser ou de fétichiser les lieux. Restent de vastes espaces urbains et surtout périurbains où nul ne s'aventure à une quelconque transfiguration paysagère.

L'acception du concept de paysage dans le Nord est, en toute logique, influencée par la culture locale, marquée par la métropolisation et surtout par l'industrie, puis par la désindustrialisation, rendant relativement commune les expressions de paysage urbain et industriel.

• Les acteurs sociaux, leurs réseaux et les représentations socioculturelles du paysage dans l'élaboration des politiques publiques

Ce sujet justifierait une recherche en soi. La question de définition nous était posée de facto, puisque l'identification des actions partait de l'identification du terme dans l'action publique. Si l'étude s'était limitée à l'emploi strict du concept, les moyens mis en œuvre se limiteraient à quelques espaces emblématiques d'opposition à la ville ou d'opposition au présent.

Le paysage est perçu comme une chose en soi et non comme une relation sujet/objet, une chose confondue avec le territoire, mais caractérisée par un aspect naturel, ou pour le moins, chargé d'histoire. Le paysage est une

collection de territoires survalorisés par les mutations fortes et peu nuancées des sociétés industrielles, des réserves en quelque sorte, assurant le rôle fétiche qui conduira donc fréquemment à la sanctuarisation ou à l'arrêt sur image.

Les acteurs sociaux investis d'une mission "paysage" sont de ce fait généralement chargés d'inventorier les paysages fétiches ou à fétichiser et à exercer leur pouvoir dans le champ de l'immobilisation, de la protection ou de la mise en valeur.

Cette grande différence entre les représentations des acteurs (majoritaires) et les composantes les plus progressistes pose problème. Cette conception réductrice du paysage apparaît comme un contresens grave puisqu'il place la dimension du paysage en dehors du processus de l'espace.

• L'évaluation des effets des politiques publiques sur les structures matérielles du paysage

Hormis les actions de sensibilisation et de pédagogie et le soutien des associations dont l'effet sur le territoire n'est pas mesurable, nous avons montré l'importance des politiques publiques sur la transformation physique des lieux dotés d'enjeux économiques particuliers :

- L'effacement ou la transformation des traces de l'industrie, œuvre inachevée et témoin d'une évolution forte des cultures à cet égard.
- Le sauvetage des centres et des itinéraires y conduisant (entrées de ville) et donnant lieu à des actions physiques ou virtuelles sur le domaine public plus que sur la structure même de la ville.
- L'organisation assez efficace de zones protégées, jugées d'intérêt économique-culturel majeur où les tendances sont réprimées, agissant ainsi directement par "interdit" sur la structure matérielle du paysage. Effet d'autant plus perceptible que les pressions s'expriment aux franges de ces territoires plus ou moins immobilisés.

3.3. Principaux enseignements en termes de :

• Méthode d'évaluation du paysage

Evaluer le paysage ce n'est pas évaluer un objet mais faire parler les groupes et acteurs sociaux de leur relation au territoire physique et visible.

Ainsi les évolutions de la "structure matérielle du paysage" ne constituent pas, en soi, un moyen d'évaluation du paysage. Il faudrait pour cela disposer de critères qui, dépendent, répétons-le autant du regard porté que des objets regardés. La confrontation de cultures étrangères à notre territoire donne d'ailleurs d'intéressantes indications.

Seule l'élaboration d'une science du paysage bien fondée sur la relativité des cultures et des options politiques prises à partir de cette connaissance permettrait une véritable évaluation du paysage. La réussite ou l'échec d'un paysage ne se mesure pas seulement à l'aune de la nostalgie ou de la mauvaise conscience des sociétés urbaines ou des institutions.

• Méthode d'analyse et d'évaluation des politiques publiques

S'il s'agit de mesurer la cohérence entre l'analyse et l'action publique sans en critiquer la nature, la méthode utilisée ici permet d'identifier les moyens financiers mis en œuvre pour soigner ou embellir tel ou tel territoire, tel ou tel secteur d'activité ou de passivité ayant produit des dommages ou encore pour assurer le développement d'une nouvelle culture du paysage. La méthode n'opère pas sur les effets de la réglementation ou des dispositifs n'induisant aucune dépense de l'Etat ou des collectivités et relevant pourtant des politiques publiques. Il faudrait, par ailleurs analyser et évaluer les politiques publiques du paysage à travers les instruments de planification et loi SRU, le tout appliqué à quelques territoires échantillons.

• Politiques publiques et paysage

La plupart des actions publiques engageant d'importantes dépenses sont tournées vers une transformation de la structure physique du paysage. Ce sont des motivations économiques tournées vers la reconversion des sites et villes industriels qui expliquent l'importance de la dépense et l'unité des politiques autour des territoires retenus. La région Nord accuse toujours un retard par comparaison à l'Allemagne et à la Grande-Bretagne qui sont encore prises comme références.

Plus on se rapproche des problématiques locales, plus la motivation paysagère est économique. Une commune ayant quelques ressources paysagères sera confrontée violemment au paradoxe du développement et de la protection. C'est pourtant à partir de motivations économiques qu'une nouvelle esthétique et une créativité peuvent s'exprimer.

Une part du rôle de l'Etat, plus distant des problématiques locales, est dévolue à la protection (avec une participation financière lourde comme pour le Conservatoire du littoral).

Il est à craindre qu'une part des acteurs institutionnels du paysage ne prenne le parti du refus du présent et du développement, interdisant la modernité et propageant une culture du pastiche et du camouflage au mépris de l'usage, des économies et de l'évolution des symboliques.

En effet, l'absence d'une science du paysage est problématique, lorsque les règles et principes sont instaurés, par défaut, comme politiques publiques.

• Prolongements théoriques

Nous entrevoyons plusieurs prolongements théoriques aux questionnements qui ont été les nôtres sur les politiques publiques appliquées au paysage et qui participent à la structuration d'une science du paysage.

- L'étude des motivations paysagères par catégories d'acteurs et notamment, les acteurs économiques et institutionnels.
- Les effets de la réglementation et des obstacles économiques sur les structures matérielles et esthétiques du paysage, et, a contrario, les effets de l'absence de règles ou de volonté politique sur le projet du paysage.
- La nature et l'antériorité comme antithèse de la ville et du présent dans la représentation institutionnelle du territoire.
- L'analyse du regard de la population, par le biais des demandes exprimées ou non en matière de qualité paysagère et des catégories présentes dans ces demandes (craintes par rapport à l'environnement, nostalgie ou besoin d'espaces récréatifs et de ressourcement...).
- Comment les politiques évaluent les besoins et les désirs des citoyens ? Y a-t-il là possibilité à politique participative ?